

La direction sera confiée à un, une ou des artistes chorégraphiques jouissant d'une reconnaissance nationale et internationale pouvant manifester une ouverture aux autres champs artistiques. Elle portera un projet artistique et culturel réalisé dans un esprit de coopération, de solidarité et de dialogue avec les différents réseaux existants de la Métropole de Lyon, de la région et hors région.

Le CCNR appartient au réseau des 19 établissements qui constituent en France le socle de l'activité de création, de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques, définis par le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 et l'arrêté du 5 mai 2017 et la circulaire du 15 janvier 2018. La Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de nombreuses structures constituant des points d'appui majeurs pour la création chorégraphique : deux CCN à Grenoble et à Rillieux-la-Pape, la Maison de la danse et la Biennale de la danse à Lyon, le CDCN Le Pacifique à Grenoble ou bien Boom Structur', CDCN en préfiguration à Clermont-Ferrand.

Le siège du CCNR est situé à Rillieux-la-Pape, ville de 31 000 habitant-es qui s'inscrit dans la métropole de Lyon comptant 58 communes (1,4 million d'habitants). La Ville a actualisé son projet artistique et culturel de territoire afin de renforcer son identité culturelle, notamment en améliorant l'accès à la culture pour la jeunesse à partir d'un soutien spécifique aux cultures urbaines.

Le CCNR est implanté dans le quartier de la Velette à Rillieux-la-Pape. Les locaux, mis à disposition par la Ville dans le cadre d'une convention d'occupation, sont en cours de réhabilitation. Les travaux ont été l'occasion de repenser le rez-de-chaussée du bâtiment pour l'ouvrir davantage sur le quartier. La première tranche (rez-de-chaussée et bureaux administratifs) a été livrée à l'affectataire en 2024. La seconde partie sera finalisée à l'automne 2025. Le bâtiment du CCN comportera notamment, outre les espaces d'accueil et de convivialité, des bureaux, trois studios de travail (de 130 m² à 300 m²) et une salle de création et de spectacles de 150 places assises.

Le CCNR est subventionné par l'État (ministère de la Culture - DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), la ville de Rillieux-la-Pape, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon. Son budget prévisionnel pour l'année 2024 est de 1 443 128 euros dont 867 500 euros de subventions de fonctionnement.

L'équipe du CCNR compte 1 apprentie et 11 emplois permanents. En 2023, l'équipe comptait 19,41 ETP (CDI, CDD, CDDU, apprentie).

• MISSIONS & ENJEUX •

Le CCNR assume une mission principale de création et de production d'œuvres chorégraphiques.

Dans le cadre de son projet artistique et culturel, la direction aura pour mission de :

- Développer son propre travail de création ;
- Travailler à la diffusion locale, nationale et internationale de ses productions ;
- Développer des propositions inédites et audacieuses en particulier autour des cultures urbaines ;
- Partager les ressources du CCNR avec des compagnies chorégraphiques, en accueillant et en accompagnant à la production et à la création des artistes locaux, régionaux mais aussi d'envergure nationale et internationale, en particulier à travers les dispositifs Accueil-studio et Artiste associé(e) ;
- Contribuer à la mobilité et l'itinérance de ces artistes dans le développement de projets vers de nouveaux espaces de diffusion et de relations aux collectivités territoriales notamment via le dispositif Danses en territoires ;
- Mettre en place des actions de diffusion de la culture chorégraphique (conférences, projections, démonstrations, travaux en cours...), des projets d'actions culturelles (ateliers, stages, projets participatifs...), en intégrant les questions sociales et les pratiques de la jeunesse ;
- Œuvrer pour la formation et l'accompagnement des professionnels, notamment en collaborant avec le CN D à Lyon, le CNSMDL et les structures associatives du territoire ;
- Instaurer une dynamique de coopération artistique et culturelle complémentaire et étroite avec les équipements culturels du territoire, en initiant des propositions susceptibles de fédérer les structures culturelles à l'échelle de la Ville de Rillieux-la-Pape, de la Métropole de Lyon, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Affirmer le rôle de lieu de référence garant de la diversité, de la pluralité d'esthétiques chorégraphiques en tant que lieu de recherche et de valorisation de la danse ;
- Manifester une ouverture aux autres champs de la création artistique ;
- Intégrer les droits culturels dans son action ;
- Garantir la diversité, l'égalité, la parité et lutter contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels ;
- Inscire son projet et ses actions dans les enjeux de la transition écologique.

La direction devra assurer une bonne gestion administrative, financière et managériale de la structure, tout en encadrant, fédérant et animant l'équipe dans une dynamique d'accompagnement au changement, et en travaillant avec la présidence de l'association au maintien des relations avec les partenaires institutionnels et à la représentation du CCNR dans les différents réseaux.

• MODALITÉS PRATIQUES •

Les personnes faisant acte de candidature sont invitées à envoyer leur dossier **au plus tard pour le 22 octobre 2024**. Aucune candidature parvenue après cette date ne sera prise en compte.

Ce dossier comprendra :

- Une lettre de motivation indiquant les axes majeurs du projet artistique envisagé (2 à 3 pages maximum).
- Un curriculum vitae détaillé avec des documents d'information sur les réalisations antérieures (descriptif des créations, articles de presse, enregistrements vidéo, calendrier de tournées).

Ce dossier sera transmis à l'attention de M. Jean-François Marguerin, Président du CCNR par courrier électronique en format PDF uniquement, en précisant en objet du mail « candidature direction du CCNR » à l'adresse suivante : candidaturedirection@ccnr.fr

Après étude des candidatures, un comité de sélection, composé de représentants du ministère de la Culture, de la Ville de Rillieux-la-Pape, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des organes de gouvernance du CCNR, présélectionnera une liste restreinte selon un principe de parité homme-femme.

Les candidatures présélectionnées recevront les documents nécessaires pour établir un projet artistique et culturel détaillé. Ce projet, accompagné de la projection budgétaire correspondante, devra parvenir au plus tard le **29 décembre 2024**, par voie électronique. Aucun dossier parvenu après cette date ne sera pris en compte.

Les candidatures présélectionnées seront auditionnées par le jury de sélection la semaine du 20 janvier 2025.

La prise de fonction est prévue le **1^{er} septembre 2025**, dans le cadre d'une première convention de 4 ans.